

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT  
ET DE MODIFICATION DES CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF  
DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO  
À COMPTER DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2012

DOSSIER : R-3809-2012

RÉGISSEURS : Me MARC TURGEON, président  
M. JEAN-FRANÇOIS VIAU  
Mme FRANÇOISE GAGNON

AUDIENCE DU 7 NOVEMBRE 2012

VOLUME 3

CLAUDE MORIN et DANIELLE BERGERON  
Sténographes officiels

quelque chose qu'on doit faire à posteriori plus tard?

M. MATHIEU BÉLAND :

R. Pour les grands clients aussi, on est capable de voir les données de Metratech qui sont prises par télémétrie. Dans le fond, ce sont des données qu'on est capable d'avoir aux deux minutes à distance avec un système.

Q. [108] Et ça, pour les grands clients, vous êtes capable de le voir client par client?

R. Oui.

Q. [109] Parfait.

M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

R. Je pense que c'est pour tous les clients interruptibles, là, je ne veux pas mettre un pied dans la bouche, là, mais je pense que c'est pour tous les clients interruptibles.

Q. [110] Vous mentionnez que le principal problème de saturation sur le réseau du Saguenay provient principalement de la contrainte du débit horaire maximal qui ne pourrait pas dépasser cent vingt-huit mille mètres cubes/heure (28 000 m<sup>3</sup>/h). Est-ce que c'est ça la principale contrainte? Est-ce que c'est correct d'affirmer ça?

M. MATHIEU BÉLAND :

R. Toujours à pression minimum du réseau de transport, donc la pression du réseau de transport se situe toujours à pression supérieure à la pression minimum, sauf en cas de problème majeur sur le réseau de transport.

Q. [111] Lorsque vous évaluez le niveau de saturation d'un réseau, vous laissez-vous une certaine marge de manoeuvre? Est-ce que vous pouvez nous décrire la procédure pour évaluer le niveau de saturation du réseau et la marge de manoeuvre qui seraient conservés?

R. On évalue environ dix pour cent (10 %) de la consommation totale maximum.

Q. [112] Combien de pourcent? Excusez-moi.

R. Dix pour cent (10 %).

Q. [113] Dix pour cent (10 %).

R. La marge de manoeuvre nécessaire opérationnelle. Dans le fond, quand on a des compresseurs, sans entrer vraiment dans le technique, là, pour, dans le fond, changer d'un compresseur à un autre ou des variations de consommation de clients, dans le fond, avec ça on est capable d'assurer la sécurité d'approvisionnement de nos réseaux.

Q. [114] Vous nous indiquez qu'en deux mille dix

(2010), deux mille onze (2011), la pointe du réseau du Saguenay a presque atteint son niveau maximal avec un volume de cent vingt-sept mille trois cent cinquante mètres cubes/heure (127 350 m<sup>3</sup>/h), c'est bien le cas? Donc, on était vraiment sur la peau des fesses, là, à la limite.

R. Toujours à pression minimum du réseau, ce qui n'était pas le cas lors de... justement quand on a eu cette pointe-là cette journée-là.

M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

R. Je pense, je vais essayer d'expliquer la... Je vois beaucoup de points d'interrogation dans le visage des gens, là. Je vais essayer d'expliquer la pression minimale du réseau et mon collègue pourra compléter au besoin, mais... Le réseau du Saguenay, il part, il est branché sur le réseau de TransCanada. TransCanada peut desservir à une pression entre quatre mille et six mille...

Me MATHIEU BÉLAND :

R. Soixante-dix, soixante-dix là, sept mille soixante-dix (7 070 kPA).

M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

R. O.K. Donc, si on est à quatre mille (4 000 m<sup>3</sup>/h), ce qui est le minimum, et qu'on a nos outils de... de compression, on se retrouve à cent vingt-huit

mille mètres cubes/heure (128 000 m<sup>3</sup>/h). Par contre, de manière générale, comme mon collègue le disait il y a quelques minutes, souvent la pression de TCPL va être supérieure, par exemple, à quatre mille sept cents (4 700 m<sup>3</sup>/h). Donc, le moment où on était à cent vingt-huit mille (128 000 m<sup>3</sup>/h), on était près de la limite minimale, mais à ce moment-là on n'était pas à quatre mille mètres cubes/heure (4 000 m<sup>3</sup>/h) sur TCPL, on était mettons à quatre mille sept cents (4 700 m<sup>3</sup>/h) et donc notre...

M. MATHIEU BÉLAND :

R. Capacité était de beaucoup supérieure. On peut parler d'un cent cinquante mille mètres cubes/heure (150 000 m<sup>3</sup>/h)...

Q. [115] O.K.

R. ... de capacité à ce moment-là. Juste pour vous donner une idée. Dans le fond, pour avoir quatre mille (4 000 kPA) au Saguenay, à moins d'un bris sur la conduite, bien, il faudrait que... avoir moins de quatre mille (4 000 kPA) à Québec, donc à l'autre bout de la ligne, donc on verrait venir le quatre mille (4 000).

Q. [116] Et là l'intérêt du document additionnel que je vous ai déposé tantôt pour la prochaine question, dans ce dossier 3825-2012, vous demandez

de raccorder un nouveau client qui aurait dans ses paramètres contractuels un débit horaire maximum de six mille mètres cubes/heure (6 000 m<sup>3</sup>/h) pour le service continu et interruptible, dont trois mille mètres cubes/heure (3 000 m<sup>3</sup>/h) en service continu. C'est bien le cas?

M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

R. Oui. Pour le moment, oui.

Q. [117] Vous nous dites que vous pouvez vous assurer, là, que vos clients s'interrompent réellement dans la pratique, de façon pratico pratique. Vous nous dites, évidemment, en tenant compte de la pression dans la conduite, que la capacité du réseau a presque atteint son point de saturation.

D'ailleurs, vous ne seriez pas ici en train de nous faire cette demande-là si ce n'était pas le cas.

Vous prévoyez raccorder un nouveau client important, somme toute. Comment la Régie peut-elle être convaincue que Gaz Métro prend toutes les mesures possibles pour assurer la sécurité de son réseau au Saguenay?

R. Je vais laisser mon collègue continuer, mais peut-être juste pour mettre les choses en place. Ce client-là de trois mille mètres cubes/heure (3 000 m<sup>3</sup>/h) a été signé suite à la réduction ou à

l'arrêt de consommation en réalité. Donc, il y a eu une fermeture d'une entreprise au Saguenay qui a dégagé des mètres cubes/heure qui a permis... donc on a eu la chance, là, donc qui a permis de venir chercher ce client-là. Donc cet élément-là est... Donc, pour expliquer un peu le contexte de Fibrek, là, nécessairement il y a eu une fermeture, il y a eu un dégagement de mètres cubes/heure qui nous a permis d'aller. Maintenant, pour ce qui est de la gestion de la sécurité, je vais laisser mon collègue plus généralement indiquer ce qu'il en est.

11 h 00

M. MATHIEU BÉLAND :

R. Comme... bien, si vous voulez que je continue, là. Dans le fond, comme c'est mentionné dans le document, on regarde présentement pour faire des améliorations sur le réseau et vous présenter un dossier justement, là, qui soit en lien avec l'augmentation des débits mètres cubes/heure. En plus, on discute avec notre fournisseur TCPL pour nous assurer que notre pression à l'entrée du Saguenay soit plus élevée puis ne soit pas proche de quatre mille mètres cubes/heure (4000m<sup>3</sup>/h) puis qu'on ait notre marge de manoeuvre disponible. On

travaille justement pour alimenter nos clients de façon plus sécuritaire possible puis garder notre dix pour cent (10 %) de marge de manoeuvre en tout temps.

M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

R. Et c'est pour ça qu'on travaille avec les pressions minimales et non pas les pressions moyennes. Parce que si on travaille avec les pressions moyennes, là, on aurait tout donné, le trois mille (3000) puis le six mille (6000), on l'aurait mis tout en ferme. Mais si on fait ça puis on se retrouve dans des situations minimales, bien, on serait mal pris. Donc, le dix pour cent (10 %) s'ajoute à l'aspect qu'on est déjà au minimum et qu'on ne joue pas sur l'aspect maximal ou l'aspect moyen du réseau.

Me LOUIS LEGAULT :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Maître Legault, vous pouvez juste m'indiquer, il est onze heures (11 h).

Me LOUIS LEGAULT :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

M'indiquer combien de temps encore vous en avez?